



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Fondation pour le logement des défavorisés

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Fondation pour le logement des défavorisés

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 11 février 1992
Siège social : 3 rue de Romainville 75019 PARIS
SIREN : 345 282 016

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Au conseil d'administration de la Fondation pour le Logement des défavorisés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation pour le logement des défavorisés relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la conformité aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans les notes 10 et 11 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, le 18 mars 2025

Signé par :

130CF300E20342D...

Aurélie Joubin

Associée



COMPTES ANNUELS

DU 1^{er} OCTOBRE 2023

AU

30 SEPTEMBRE 2024

BILAN 2023-2024 - ACTIF

BILAN - ACTIF		30/09/2024			30/09/2023
EN EUROS	RENVOI ANNEXE	BRUT	DEPRECIATION	NET	
Immobilisations incorporelles	5.1.1				
Concessions, brevets et droits similaires		923 546	845 590	77 955	111 016
Immobilisations incorporelles en cours		362 128	141 724	220 404	53 693
Immobilisations corporelles	5.1.1				
Terrains		1 578 193	-	1 578 193	1 584 293
Constructions et installations générales		26 665 396	15 812 327	10 853 069	11 842 378
Installations techniques, matériels et outillages		2 811 354	2 406 356	404 998	281 994
Immobilisations corporelles en cours		103 738	-	103 738	288 945
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5.1.2	17 506 671	476 814	17 029 857	16 956 182
Immobilisations financières	5.1.3				
Participations		10 223 623	39 825	10 183 798	10 267 796
Prêts		221 755	221 755	-	-
Dépôts et cautionnements		79 095	-	79 095	88 375
Autres immobilisations financières		16 250 141	473 099	15 777 042	15 158 615
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)		76 725 639	20 417 489	56 308 150	56 633 287
Stocks et en cours		5 081	-	5 081	5 081
Créances	5.1.4				
Créances usagers et comptes rattachés		41 370	-	41 370	28 314
Créances reçues par legs ou donations		9 433 367	-	9 433 367	8 784 805
Autres créances		5 276 928	-	5 276 928	4 286 217
Valeurs mobilières de placement	5.1.5	52 793 265	7 031	52 786 234	43 841 626
Disponibilités	5.1.6	2 143 892	-	2 143 892	8 393 763
Charges constatées d'avance	5.1.7	772 099	-	772 099	737 220
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)		70 466 003	7 031	70 458 971	66 077 025
Frais d'émission d'emprunt (III)		-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)		-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif (V)		-	-	-	-
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V)		147 191 642	20 424 521	126 767 121	122 710 312

BILAN 2023-2024 - PASSIF

BILAN - PASSIF			
EN EUROS	RENOI ANNEXE	30/09/2024	30/09/2023
Fonds propres sans droit de reprise	5.2.1.1		
Fonds propres statutaires			
Dotation non consommable initiale FAP		847 843	847 843
Dotation non consommable initiale Fondations abritées		40 000	40 000
Fonds propres complémentaires		4 723 540	4 723 540
Réserves	5.2.1.1		
Réserves pour projet de l'entité		49 102 317	44 204 301
Report à nouveau		-	-
<i>Excédent ou déficit de l'exercice précédent à affecter</i>		-	-
Excédent ou déficit de l'exercice		4 346 218	4 898 016
SITUATION NETTE		59 059 918	54 713 700
Subventions d'investissement	5.2.1.2	337 155	358 900
TOTAL FONDS PROPRES (I)		59 397 073	55 072 600
Fonds reportés liés aux legs ou donations	5.2.2	24 037 257	23 050 488
Fonds dédiés	5.2.3	136 047	293 223
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (II)		24 173 304	23 343 711
Provisions pour risques	5.2.4	945 059	687 123
Provisions pour charges	5.2.4	2 021 160	1 669 906
Dont Provisions pour charges sur legs ou donations	5.2.4	27 778	163 373
TOTAL PROVISIONS (III)		2 966 219	2 357 029
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	5.2.5	51 079	1 099 588
Emprunts et dettes financières diverses (2)	5.2.6	32 990	25 087
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	5.2.6	2 010 739	1 510 938
Dettes des legs ou donations	5.2.6	2 398 188	2 527 125
Dettes fiscales et sociales	5.2.6	3 935 492	3 508 929
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.2.6	63 013	11 958
Autres dettes	5.2.6	30 441 375	31 804 021
Produits constatés d'avance	5.2.7	1 297 648	1 449 326
TOTAL DETTES (IV)		40 230 525	41 936 971
Ecart de conversion Passif (V)		-	-
TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V)		126 767 121	122 710 312

(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT 2023-2024

COMPTE DE RESULTAT			
EN EUROS	RENOI ANNEXE	2024	2023
Ventes de biens et services			
Ventes de biens		27 867	125
Dont ventes de dons en nature		2 614	-
Ventes de prestations	6.1.1	489 091	507 803
Dont loyers perçus		439 257	453 166
Autres services		-	-
Ventes de marchandises		-	-
Produits de tiers financeurs		-	-
Subventions d'exploitation			
Concours publics et subventions d'exploitation	6.1.2	723 152	1 012 273
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		-	-
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels		37 329 590	34 588 571
Mécénats		3 100 347	2 750 904
Legs, donations et assurances-vie	6.1.3	20 053 193	21 458 278
Contributions financières	6.1.4	500 112	590 244
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	6.1.5	2 146 082	1 529 216
Utilisations des fonds dédiés		201 971	110 815
Autres produits		181 123	197 171
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		64 752 528	62 745 402
Achats de marchandises		-	-
Variation de stock de marchandises		-	-
Autres achats et charges externes	6.2.1	15 747 021	13 700 279
Aides financières	6.2.2	30 712 541	29 634 654
Impôts, taxes et versements assimilés		1 214 469	1 190 085
Salaires et traitements		8 703 986	8 133 646
Charges sociales		4 196 829	3 855 488
Dotations aux amortissements et dépréciations	6.2.3	1 353 873	1 255 268
Dotations aux provisions		614 530	435 214
Reports en fonds dédiés		44 795	38 687
Autres charges		784 738	505 582
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)		63 372 782	58 748 904
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		1 379 746	3 996 498

COMPTE DE RESULTAT 2023-2024

COMPTE DE RESULTAT - SUITE			
EN EUROS	RENOI ANNEXE	2024	2023
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		1 379 746	3 996 498
Produits financiers de participation		24 840	78 200
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		2 892 451	913 258
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		65 496	164 820
Différences positives de change		-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)		2 982 787	1 156 278
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		79 619	126 720
Intérêts et charges assimilées		30 431	16 686
Différences négatives de change		227	13
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)		110 276	143 419
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		2 872 511	1 012 858
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		4 252 257	5 009 357
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		65 259	36 554
Produits exceptionnels sur opération en capital		192 000	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		-	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	6.2.4	257 259	36 554
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		84 702	135 985
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		78 595	11 869
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		-	41
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	6.2.4	163 297	147 895
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		93 962	(111 341)
Impôts sur les bénéfices (VIII)		-	-
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		-	-
Engagements à réaliser sur ressources affectées		-	-
Total des produits (I + III + V)		67 992 573	63 938 233
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		63 646 355	59 040 218
EXCEDENT OU DEFICIT		4 346 218	4 898 016
Dons en nature		115 178	111 430
Prestations en nature		87 705	11 836
Bénévolat		719 687	682 045
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	6.3	922 571	805 311
Secours en nature		-	-
Mises à disposition gratuite de biens		115 178	111 430
Prestations en nature		87 705	11 836
Personnel bénévole		719 687	682 045
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	6.3	922 571	805 311

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

TABLE DES MATIERES

1	PRÉAMBULE	9
2	PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ	9
2.1	OBJET SOCIAL	9
2.2	NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES.....	9
2.3	DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE	10
3	FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE	11
3.1	FAITS MAJEURS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE	11
3.2	FAITS MAJEURS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2023-2024.....	11
4	PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	12
4.1	CONVENTIONS ET PRINCIPES GENERAUX.....	12
4.2	LES REGLES ET METHODES COMPTABLES	12
4.2.1	REGLES ET METHODES DE TRAITEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS ISSUS DE LIBERALITES	12
4.2.2	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	13
4.2.3	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14
4.2.4	CREANCES	14
4.2.5	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	14
4.2.6	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	14
4.2.7	FONDS DEDIES.....	15
4.2.8	PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE	15
4.2.9	COMPTABILISATION DES AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES	15
4.3	LES REGLES SPECIFIQUES AUX FONDATIONS ABRITANTES.....	15
5	COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN	16
5.1	COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTE DE L'ACTIF.....	16
5.1.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	16
5.1.2	BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES	17
5.1.3	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	17
5.1.4	CREANCES	19
5.1.5	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (VMP)	20
5.1.6	DISPONIBILITES	20
5.1.7	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	20
5.2	COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU PASSIF	21
5.2.1	FONDS PROPRES	21
5.2.2	FONDS REPORTES LIES AUX LEGS OU DONATIONS.....	23
5.2.3	FONDS DEDIES.....	23
5.2.4	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	24
5.2.5	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT.....	24
5.2.6	DETTES DIVERSES	25
5.2.7	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	25

6	COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	26
6.1	<i>COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS</i>	<i>26</i>
6.1.1	<i>VENTES DE PRESTATIONS - LOYERS PERÇUS</i>	<i>26</i>
6.1.2	<i>CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</i>	<i>26</i>
6.1.3	<i>RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC.....</i>	<i>26</i>
6.1.4	<i>CONTRIBUTIONS FINANCIERES</i>	<i>27</i>
6.1.5	<i>REPRISES ET TRANSFERTS DE CHARGES – REPRISES SUR AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES.....</i>	<i>27</i>
6.2	<i>COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT - CHARGES</i>	<i>27</i>
6.2.1	<i>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES - HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</i>	<i>27</i>
6.2.2	<i>AIDES FINANCIERES.....</i>	<i>27</i>
6.2.3	<i>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS</i>	<i>28</i>
6.2.4	<i>RESULTAT FINANCIER.....</i>	<i>28</i>
6.3	<i>COMPLEMENTS D'INFORMATIFS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES.....</i>	<i>28</i>
6.3.1	<i>REGLE ET METHODE COMPTABLE.....</i>	<i>28</i>
6.3.2	<i>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DONT BENEFICIE LA FONDATION</i>	<i>28</i>
7	ENGAGEMENTS HORS BILAN	29
7.1	<i>ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS</i>	<i>29</i>
7.2	<i>ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES.....</i>	<i>29</i>
8	AUTRES INFORMATIONS	30
8.1	<i>VENTILATION DE L'EFFECTIF SALARIE.....</i>	<i>30</i>
8.2	<i>REMUNERATION DES SALARIE.ES.....</i>	<i>30</i>
8.3	<i>REMUNERATIONS DES DIRIGEANT.ES BENEVOLES.....</i>	<i>30</i>
8.4	<i>REGIME FISCAL ET SECTORISATION DES ACTIVITES DE LA FONDATION.....</i>	<i>30</i>
8.5	<i>REGIME SOCIAL</i>	<i>30</i>
8.6	<i>REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL ET COMPTE EPARGNE TEMPS.....</i>	<i>30</i>
9	FONDATIONS ABRITEES – ETATS FINANCIERS.....	30
9.1	<i>FONDATION ABRITEE - SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT.....</i>	<i>31</i>
9.2	<i>FONDATION ABRITEE - ALYNEA - SAMU SOCIAL 69.....</i>	<i>33</i>
10	LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	34
10.1	<i>LES PRODUITS PAR ORIGINE.....</i>	<i>36</i>
10.1.1	<i>LES PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</i>	<i>36</i>
10.1.2	<i>LES PRODUITS NON-LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC.....</i>	<i>37</i>
10.1.3	<i>LES SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLIC.....</i>	<i>37</i>
10.1.4	<i>L'UTILISATION DES FONDS DEDIES SUR RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</i>	<i>37</i>
10.2	<i>LES CHARGES PAR DESTINATION.....</i>	<i>38</i>
10.2.1	<i>LES MISSIONS SOCIALES.....</i>	<i>38</i>
10.2.2	<i>LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</i>	<i>39</i>
10.2.3	<i>LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>40</i>
10.2.4	<i>LES REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</i>	<i>40</i>
10.3	<i>LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE.....</i>	<i>40</i>

10.4	<i>TABLEAUX DE RAPPROCHEMENT ENTRE LE COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD</i>	41
10.5	<i>REGLES D’AFFECTATION DES RESSOURCES AUX EMPLOIS</i>	41
11	LE COMPTE D’EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	43
11.1	<i>LE COMPTE D’EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE (CER)</i>	43
11.2	<i>SUIVI DU STOCK DE LA GENEROSITE DU PUBLIC D’OUVERTURE ET DE CLOTURE</i>	44
11.3	<i>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</i>	45
11.4	<i>VARIATION DES FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</i>	45

1 PRÉAMBULE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Fondation.

2 PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

2.1 OBJET SOCIAL

La Fondation pour le logement, est une Fondation reconnue d'utilité publique, régie par les dispositions des articles 18 et suivants de la loi du 23 juillet 1987 relative au développement du mécénat.

Conformément à l'article 1^{er} de ses statuts, la Fondation pour le logement a pour objet social :

- D'apporter une aide concrète et efficace aux personnes et familles rencontrant de graves difficultés de logement,
- De les accueillir temporairement dans des résidences de logements d'urgence ou de convivialité,
- De rechercher et de trouver des logements adaptés à leurs besoins et à leurs ressources,
- De susciter et d'encourager les initiatives publiques ou privées permettant la production et la gestion de logements destinés aux populations défavorisées,
- De favoriser l'animation sociale et culturelle des quartiers et des villes contribuant à améliorer la promotion et l'insertion des familles en difficulté par le logement,
- D'affirmer le caractère d'assistance et de bienfaisance des actions entreprises dans le soutien et l'accompagnement pour loger les sans-abris en France et dans le monde, plus particulièrement dans les pays en voie de développement,
- D'entreprendre les actions nécessaires auprès des instances nationales et internationales publiques ou privées, pour une prise en charge des problèmes liés au logement des personnes en difficulté,
- De lutter contre toutes les formes de discrimination pour l'accès ou le maintien dans un logement.

La Fondation pour le logement se distingue par le fait qu'elle résulte non seulement de la volonté de l'Abbé Pierre de lutter contre le mal-logement, mais également d'assurer un engagement financier irrévocable et pérenne pour cette cause, engagement aujourd'hui poursuivi par les donateurs, bénévoles, militants et salariés de la Fondation.

2.2 NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

Le déploiement de ses missions sociales reste la première de ses priorités et concerne l'ensemble de la société : les plus démunies et les quatre millions de personnes mal logées ou fragilisées par rapport au logement, les associations et autres types d'acteurs d'intérêt général qui leur viennent en aide, les pouvoirs publics qui doivent en assurer la protection, ainsi que la société civile dans son ensemble pour la sensibiliser à l'action menée par la Fondation depuis sa création.

Ses principales missions sont l'accueil et l'accompagnement des personnes sans abri, le développement de réponses aux personnes mal-logées, le soutien à l'action des acteurs d'intérêt général agissant contre le mal logement, l'expertise des politiques publiques de l'habitat et de la lutte contre les exclusions et l'interpellation des pouvoirs publics.

Dans l'hexagone, à l'île de La Réunion comme dans de nombreuses régions du monde, à travers ses neuf agences, ses sept lieux d'accueil des personnes mal logées et d'habitat (Boutiques Solidarité et Pensions de famille entre autres), son réseau de près de 600 partenaires et acteurs de l'économie sociale et solidaire, ses différents programmes notamment de lutte contre l'habitat indigne et de construction de logements très sociaux, ses actions d'accompagnement de la rue

au logement, d'accès au droit et ses projets dans les quartiers populaires comme à l'international, la Fondation agit pour améliorer les conditions de vie et d'habitat des plus défavorisés.

Elle sensibilise l'opinion publique aux problématiques du mal logement, interpelle les élus jusqu'au plus haut sommet de l'État afin que des décisions politiques soient prises pour réduire les inégalités sociales en proposant des solutions à travers ses publications et notamment le rapport annuel du mal logement.

Ainsi, la Fondation pour le logement déploie des solutions et accompagne la mise en œuvre de celles déployées par d'autres afin que chacun et chacune puisse accéder et vivre durablement dans un logement digne.

2.3 DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

La Fondation pour le logement met en œuvre des moyens d'action et d'intervention complémentaires avec notamment :

- Le déploiement d'«actions gérées en propre» et qui se traduisent par la gestion en directe d'établissements d'accueil et d'accompagnement de publics (Boutiques Solidarité, Pensions de famille, Espace Solidarité Habitat...),
- Le « soutien à l'action » qui se traduit par l'accompagnement et le financement d'acteurs spécialisés dans la lutte contre le mal logement auxquels la Fondation délègue l'action qu'elle entend développer ou dont elle soutient les initiatives, lorsque ces dernières rejoignent son objet social et ses propres objectifs,
- Le statut de Fondation abritante, acquis en décembre 2019 dans le cadre de la création de la « Fondation abritée Solidarités Nouvelles pour le Logement », répond à une logique de renforcement d'un dialogue initié de longue date et a pour but de favoriser une plus grande diversité de réponses aux personnes mal logées et en situation d'exclusion.

Son modèle socio-économique repose sur un financement majoritairement issu de la générosité du public (personnes physiques et morales) pour lui permettre sa liberté d'action et de parole afin de défendre au mieux le logement des personnes défavorisées.

Conformément à son objet social, la Fondation pour le logement est à la recherche de toutes les ressources utiles à la réalisation de ses missions sociales notamment par :

- L'appel et la collecte de fonds auprès du public, conformément à la loi du 7 août 1991, qui constituent le principal levier de la Fondation dans le cadre de la réalisation de sa mission d'intérêt général,
- La mise en place de partenariats privés et publics,
- Le recours au Bénévolat,
- La réalisation de tout type d'investissement de nature à entretenir ses lieux d'accueil et d'activité et à soutenir et développer son action,
- La réalisation de tout acte de gestion, d'administration et de disposition du parc immobilier de la Fondation en provenance des libéralités dont elle peut bénéficier,
- La gestion rigoureuse des fonds versés par le public et conformément à la réglementation en vigueur et au Règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par l'ANC n°2020-08.

3.1 FAITS MAJEURS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Le 17 juillet 2024, Emmaüs International, Emmaüs France et la Fondation ont rendu public le travail d'écoute mené à leur demande par le groupe Egaé, expert de la prévention des violences, faisant état de violences sexuelles commises par l'abbé Pierre. À l'issue de ces révélations, le travail d'écoute a été poursuivi et deux autres rapports faisant état de nouveaux faits graves ont été rendus publics en septembre 2024 et janvier 2025.

Dès les premières révélations, les trois organisations ont décidé de faire toute la transparence sur ces graves agissements de l'abbé Pierre.

Si la Fondation n'oublie pas la place qui était la sienne dans la lutte contre la pauvreté, le Conseil d'administration de la Fondation a acté les décisions suivantes :

- Changer de dénomination
- Fermer définitivement le lieu de mémoire dédié à l'abbé Pierre à Esteville
- Sous la conduite d'Emmaüs International, créer une commission d'experts indépendants dont la mission sera notamment de comprendre et d'expliquer les mécanismes qui ont permis à l'abbé Pierre de ne pas être inquiété publiquement pour son comportement envers les femmes pendant plus de 50 ans

3.2 FAITS MAJEURS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2023-2024

Dans le prolongement des procédures légales initiées par le Conseil d'administration de la Fondation, le changement de nom a été autorisé par publication au Journal Officiel ce 25 janvier 2025. La Fondation Abbé Pierre porte donc désormais le nom de Fondation pour le Logement des Défavorisés.

La Fondation a d'ores et déjà constaté une baisse significative des dons manuels collectés sur le début de l'exercice 2024-2025 qui, si elle venait à se pérenniser, impacterait sa capacité à agir et ce malgré une situation financière saine.

L'impact de la crise et sa gestion depuis les premières révélations ne peuvent néanmoins pas se refléter dans les comptes 2023-2024 au-delà des frais engagés sur l'exercice (soit 544 610 €).

4.1 CONVENTIONS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux principes comptables généralement admis en France selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés de l'Autorité des Normes Comptables.

Les comptes de l'exercice ont ainsi été arrêtés, conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par l'ANC n°2020-08, complété par le règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général pour les dispositions non couvertes par le précédent règlement.

La Fondation relève des articles 3, 3bis et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991. Elle doit ainsi inclure sans l'annexe de ses comptes annuels les états obligatoires suivants :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) défini à l'article 432-2 du Règlement ANC n°2018-06,
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et défini selon le modèle présenté à l'article 432-17 du Règlement ANC n°2018-06,
- Un tableau des contributions volontaires en nature,
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

4.2 LES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.2.1 RÈGLES ET MÉTHODES DE TRAITEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS ISSUS DE LIBÉRALITÉS

FAIT GÉNÉRATEUR ET MODALITÉS D'ENREGISTREMENT COMPTABLE

Les actifs et passifs provenant de legs ou donations sont enregistrés au bilan, dès la date d'acceptation ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive.

La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation des testateur.rices ou des donateur.rices de renforcer les fonds propres de la Fondation.

Les actifs des legs ou donations sont enregistrés au bilan sur la base de leur valeur vénale et selon leur nature dans des rubriques spécifiques :

- Les espèces, les actifs bancaires et financiers ou les parts ou actions et assimilées sont comptabilisés dans un compte spécifique « **créances reçues par legs ou donations** ». Leur transfert dans les comptes par nature est fait à la date de la réception des fonds ou de transfert effectif.
- Les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par les testateur.rices ou les donateur.rices à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision sont comptabilisés dans des comptes d'actifs par nature.

- Les biens autres que les espèces, les actifs bancaires et financiers ou les parts ou actions et assimilées, et destinés à être cédés sont isolés dans un compte spécifique sur la base de leur valeur vénale à la date de l'acceptation de la libéralité par le Conseil d'administration. Ils sont comptabilisés dans une rubrique de compte spécifique « **biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés** ». Les biens destinés à être vendus ne sont pas amortissables et un test de dépréciation est effectué à la clôture de l'exercice sur les biens présentant un indice de perte de valeur. En cas de perte de valeur une dépréciation est alors constatée.

Les passifs des legs ou donations sont enregistrés au bilan selon des rubriques spécifiques :

- Les passifs qui correspondent aux dettes des testateur.rices ou donateur.rices, sont isolés dans un compte spécifique « **dettes des legs ou donations** ».
- Les engagements pris par la Fondation, en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation, et qui constituent les obligations stipulées par les testateur.rices ou donateur.rices, sont provisionnés dans un compte spécifique « **provisions pour charges sur legs ou donations** ».

MECANISME DE FONDS REPORTES

À la clôture de l'exercice, les libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et dont certains actifs à céder ne sont pas encore réalisés, reçus ou transférés donnent lieu à une écriture au passif du bilan en « **fonds reportés** », avec pour contrepartie une charge. Les fonds reportés sur biens faisant l'objet d'une dépréciation sont ajustés en conséquence.

Ces fonds seront repris et constatés en produits au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation des actifs qui constituent la libéralité.

REGLES D'AFFECTATION DES PASSIFS AUX ACTIFS

Les passifs du legs ou de la donation sont affectés, à la date d'acceptation, en priorité aux actifs les plus liquides et ayant permis de les apurer effectivement.

MODIFICATIONS DE LA VALEUR DES ACTIFS ET DE PASSIFS POSTERIEUREMENT A LA DATE D'ACCEPTATION

Les valeurs des actifs et des passifs provenant du legs ou de la donation, identifiés à la date d'acceptation, peuvent être modifiées sur la base des informations nouvelles obtenues postérieurement à la date d'acceptation. Ces dernières sont mises à la connaissance du Conseil d'administration qui accepte, le cas échéant, que les montants inscrits au bilan et notamment en fonds reportés soient modifiés.

REGLES D'INSCRIPTION EN HORS-BILAN DES LEGS OU DONATIONS NON ACCEPTES PAR LE CA A LA DATE DE CLOTURE

Les actifs et passifs des legs ou donations pour lesquels la Fondation dispose d'informations permettant leur valorisation et en cours d'instance d'acceptation par le Conseil d'administration seront enregistrés en engagements hors bilan reçus.

4.2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires) et sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément.

NATURE	DUREE
Concessions, brevets et droits similaires	2 à 5 ans
Terrains	Non amortis
Constructions et installations générales	
Constructions	25 à 50 ans
Menuiseries extérieures et ravalement	10 à 25 ans
Ravalement et amélioration	10 à 25 ans
Electricité, plomberie et ascenseur	10 à 25 ans
Chauffage	15 à 20 ans
Etanchéité et toiture	5 à 25 ans
Installations techniques	3 à 15 ans
Agencement, aménagement	5 à 15 ans
Matériel bureau et Informatique	2 à 5 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans
Œuvres d'art	5 à 15 ans

4.2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont comptabilisées au coût d'acquisition. Le prix d'achat est constitué du prix d'achat majoré des coûts directement attribuables dont la commission de souscription (Plan comptable général, art.221-1 renvoyant à l'art.213-8).

Les titres de participations font l'objet d'une évaluation qui donnera lieu à une dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les prêts octroyés font l'objet d'une dépréciation à hauteur des montants échus et non remboursés à la clôture de l'exercice.

4.2.4 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.2.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les Fonds Communs de Placement, OPCVM, actions et obligations font l'objet d'une évaluation, en fin de période, basée sur le dernier cours connu. Les moins-values latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.2.6 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable et stable permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de la Fondation.

La Fondation a opté pour une comptabilisation de la subvention au passif dans la rubrique des fonds propres « **subvention d'investissement** » avec une reprise dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés. La subvention d'investissement ainsi comptabilisée en fonds propres lors de son octroi et seul son impact net est présenté au bilan.

4.2.7 FONDS DEDIES

La partie des libéralités, dons, mécénats, subventions publiques et contributions financières, constatée en produits au cours de l'exercice et affectée par l'auteur de celles-ci à un projet particulier et défini, qui n'est pas encore utilisée à la clôture de l'exercice, est inscrite au passif du bilan en « **fonds dédiés** », avec pour contrepartie une charge sous la rubrique « **reports en fonds dédiés du résultat d'exploitation** ».

Le montant des fonds dédiés est repris au cours des exercices ultérieurs, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie de la rubrique de produit « **utilisations des fonds dédiés** ».

Les Investissements financés par des ressources dédiées feront l'objet d'un fond dédié lorsque l'investissement en objet n'a pas été réalisé à la clôture de l'exercice. Ce fonds dédié sera repris lors des exercices suivants au rythme de l'amortissement de l'investissement afférent.

4.2.8 PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Les modalités de détermination des indemnités de fin de carrière sont définies par la convention des personnels des S.A. et Fondations d'HLM 3190. Ce régime concerne l'ensemble des salarié.es bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée.

Le montant de l'indemnité est calculé en retenant le maximum entre l'indemnité légale et l'indemnité prévue par la convention.

4.2.9 COMPTABILISATION DES AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES

Les aides financières attribuées à des partenaires, déployant des actions de lutte contre le mal logement, dans le cadre d'une convention, sont comptabilisées à la date de leur attribution ou modification par le Bureau de la Fondation et conformément à la procédure d'engagement des aides financières pratiquée à la Fondation.

Toutes ces aides financières ont fait l'objet d'une notification et/ou d'une signature de convention sur l'exercice de comptabilisation.

4.3 LES REGLES SPECIFIQUES AUX FONDATIONS ABRITANTES

La Fondation pour le logement est une Fondation abritante conformément à l'article 20 de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifié par l'article 122 de la loi n°2009-526 du 12 mai 2009.

Les fondateur.rices de Fondations abritées réalisent une affectation irrévocable de biens, droits, ressources à la Fondation abritante aux conditions de réaliser l'œuvre d'intérêt général à but non lucratif. La Fondation abritante accepte la libéralité et en assume les charges, notamment celle de créer une Fondation abritée en son sein.

Les Fondation abritées sont à dotation non consommables.

La Fondation pour le logement, Fondation abritante, gère les « biens, droits et ressources » affectés aux Fondations abritées qui constituent des biens propres à la Fondation abritante mais sont assortis d'une charge. Les opérations relatives à ces biens, droits et ressources sont donc constatées dans la comptabilité générale de la Fondation pour le logement retraçant l'ensemble de ses activités, y compris celles des Fondations abritées, au travers du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Un dispositif de comptabilité analytique permet de suivre séparément la gestion de ces biens, droits et ressources. Une information sur la gestion et l'activité des Fondations abritées est donnée dans la présente annexe.

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN

5.1 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTE DE L'ACTIF

5.1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

EN EUROS	BRUT AU 30/09/2023	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	BRUT AU 30/09/2024
Concessions, brevets et droits similaires	923 546	-	-	923 546
Immobilisations incorporelles en-cours	195 417	166 711	-	362 128
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 118 962	166 711	-	1 285 674
Terrains	1 584 293	-	6 100	1 578 193
Constructions et installations générales	26 574 845	288 740	198 190	26 665 396
Installations techniques, matériels et outillages	2 560 051	251 942	639	2 811 354
Installations techniques	504 552	28 679	-	533 231
Agencement, aménagement	137 093	84 139	-	221 232
Matériel bureau et Informatique	1 677 327	132 911	-	1 810 239
Mobilier de bureau	203 628	6 213	639	209 202
Œuvres d'art	37 450	-	-	37 450
Immobilisations corporelles en-cours	288 945	157 460	342 667	103 738
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 008 134	698 142	547 596	31 158 681

VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

EN EUROS	CUMUL AU 30/09/2023	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 30/09/2024
Concessions, brevets et droits similaires	812 529	33 061	-	845 590
Immobilisations incorporelles en-cours	141 724	-	-	141 724
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	954 253	33 061	-	987 314
Terrains	-	-	-	-
Constructions et installations générales	14 732 467	1 205 555	125 694	15 812 327
Installations techniques, matériels et outillages	2 278 057	128 299	-	2 406 356
Installations techniques	487 391	6 525	-	493 916
Agencement, aménagement	40 338	16 673	-	57 012
Matériel bureau et Informatique	1 517 765	103 340	-	1 621 105
Mobilier de bureau	195 112	1 761	-	196 873
Œuvres d'art	37 450	-	-	37 450
Immobilisations corporelles en-cours	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 010 524	1 333 853	125 694	18 218 683

5.1.2 BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES

VARIATION DES BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINEES A ETRE CEDES

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2023	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SITUATION AU 30/09/2024
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	17 003 495	9 289 664	8 786 488	17 506 671
TOTAL	17 003 495	9 289 664	8 786 488	17 506 671

Il s'agit des biens immobiliers ou mobiliers issus des legs ou donations acceptés par le Conseil d'administration destinés à être cédés. La comptabilisation de ces biens résulte de l'application du Règlement ANC n°2018-06. *Pour plus de détails sur les règles de comptabilisation, voir la rubrique 4.2.1.*

La valeur retenue pour l'entrée des immobilisations destinées à être cédées est leur valeur vénale à la date d'acceptation du legs ou donation par le Conseil d'administration.

VARIATIONS DES DEPRECIATIONS DES BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES

EN EUROS	CUMUL AU 30/09/2023	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 30/09/2024
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	47 314	451 722	22 221	476 814
TOTAL	47 314	451 722	22 221	476 814

Les biens immobiliers ou mobiliers reçus des legs ou donations destinés à être cédés ne sont pas amortissables. Un test de dépréciation est effectué une fois par exercice sur les biens présentant un indice de perte de valeur. En cas de perte de valeur une dotation de provision pour dépréciation est alors constatée. Les provisions pour dépréciation des biens destinés à être cédés ne sont reprises qu'à la date de la réalisation de la cession de ces biens.

5.1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES

EN EUROS	30/09/2024			30/09/2023
	BRUT	PROVISIONS	NET	NET
Participations	10 223 623	39 825	10 183 798	10 267 796
Créances rattachées aux participations	-	-	-	-
Prêts	221 755	221 755	-	-
Dépôts et cautionnements	79 095	-	79 095	88 375
Autres immobilisations financières	16 250 141	473 099	15 777 042	15 158 615
TOTAL	26 774 614	734 678	26 039 935	25 514 786

LES PARTICIPATIONS

Les titres de participations sont représentatifs, dans leur quasi-totalité, de moyens fournis à des organismes agissant pour favoriser la construction de logements pour les plus démunis. Ces organismes sont des partenaires actifs de la Fondation.

Pour plus de détails sur les règles de comptabilisation des participations et de prêts, voir la rubrique 4.2.3.

Les participations significatives sont détaillées ci-dessous.

EN EUROS	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSIONS	RESERVES ET REPORT A NOUVEAU	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	QUOTE PART DU CAPITAL DETENU	VALEUR COMPTABLE BRUTE DES TITRES AU 30/09/2024	VALEUR COMPTABLE NETTE DES TITRES AU 30/09/2024
SOLIKO	79 071 968	(121 571)	300 599	7,68%	6 000 000	6 000 000
EMMAUS HABITAT	7 679 014	191 940 811	470 343	73,05%	3 583 647	3 583 647
SCI ESIS	3 659 900	184 283	212 045	11,69%	388 080	388 080
ROMAINVILLE GESTION	100 000	7 824	5 076	100,00%	100 000	100 000

Les prises de participation dans Emmaüs Habitat, Romainville Gestion et SOLIKO (anciennement SOLIFAP) sont liées à la mise en œuvre du plan stratégique de 2012 à 2016 qui avait pour objectif de renforcer le positionnement de la Fondation dans le champ de l'économie sociale et solidaire avec notamment :

- La consolidation de sa participation dans la « SA HLM Emmaüs Habitat » pour lui permettre de maintenir et produire du logement très social.
- La création de « SOLIKO » pour permettre d'aider à la structuration financière du secteur de l'économie sociale et solidaire luttant contre le mal logement, et par la suite la création de « Romainville gestion » pour assurer son administration.

LES PRETS

Les prêts sont représentatifs, dans leur quasi-totalité, de prêts à destination d'acteurs d'actions pour le logement.

LES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les autres immobilisations financières sont composées d'obligations, d'une maturité moyenne de 3 années pour un montant investi au 30 septembre 2024 de 15 918 665€.

La gestion du portefeuille de la Fondation a été déléguée à un prestataire spécialisé.

Compte tenu de la stratégie du « buy and hold » appliquée et de la maturité moyenne du portefeuille, les obligations qui le composent ont été classées en immobilisations financières. Cette stratégie consiste à conserver les obligations acquises jusqu'à maturité, date à laquelle la Fondation percevra la valeur d'émission de ces dernières, valeur connue dès l'achat de celles-ci.

Elle ne donnera donc pas lieu à une provision pour dépréciation par comparaison au cours des marchés financiers.

Le risque que porte cette stratégie est le risque de crédit ou de défaut de l'émetteur dont la surveillance fait partie du cœur de métier de la société gestionnaire.

VARIATIONS DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

EN EUROS	CUMUL AU 30/09/2023	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 30/09/2024
Participations	43 347	4 878	8 400	39 825
Prêts	229 049	-	7 294	221 755
Autres immobilisations financières	394 801	78 299	-	473 099
TOTAL	667 196	83 177	15 694	734 678

Les titres de participation font l'objet d'une évaluation qui peut donner lieu à une dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les prêts octroyés font l'objet d'une dépréciation à hauteur des montants non remboursés à la clôture de l'exercice.

Pour les autres immobilisations financières, composées d'obligations conservées jusqu'à leur maturité, une obligation comporte un risque de défaut et au 30 septembre 2024. La Fondation a donc comptabilisé une provision pour dépréciation à hauteur de 188 020 €.

Par principe de prudence, la Fondation a également décidé de réaliser un test de dépréciation sur ces obligations en comparant la valeur d'émission (c'est-à-dire celle de remboursement à maturité) avec la valeur d'acquisition hors coupon couru. En cas de valeur d'émission inférieure à la valeur d'acquisition hors coupon, une provision pour dépréciation est alors constatée à hauteur de la différence entre ces deux valeurs. En date du 30 septembre 2024, cette provision est estimée et comptabilisée à hauteur de 285 079 € (soit inférieure à 50% du rendement annuel estimé).

5.1.4 CREANCES

VARIATION DES CREANCES

EN EUROS	30/09/2024			30/09/2023
	BRUT	PROVISIONS	NET	NET
Créances usagers et comptes rattachés	41 370	-	41 370	28 314
Créances reçues par legs ou donations	9 433 367	-	9 433 367	8 784 805
Fournisseurs débiteurs	21 644	-	21 644	3 391
Personnel et comptes rattachés	13 122	-	13 122	14 878
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	176 014	-	176 014	153 699
Avances et acomptes versés sur commande	72 097	-	72 097	63 253
Créances sur cession d'actifs	1 715 818	-	1 715 818	748 138
Créances fiscales	-	-	-	12 981
Produits à recevoir	3 145 944	-	3 145 944	3 173 713
Débiteurs divers	132 290	-	132 290	116 164
Autres créances	5 276 928	-	5 276 928	4 286 217
TOTAL	14 751 665	-	14 751 665	13 099 335

Toutes les échéances sont à moins d'un an.

- ❑ Les « **créances reçues par legs ou donations** » concernent les espèces, actifs bancaires et financiers et assimilés, reçus par legs ou donations qui seront transférés dans les comptes par nature à la date de réception des fonds. Leur baisse est principalement due à vente de l'immeuble rue du Commerce (*voir la rubrique 3.1*)
- ❑ Les « **créances sur cession d'actifs** » concernent les prix de cession des immobilisations reçues par legs ou donations non encore encaissés à la fin de l'exercice.

- ❑ Les « produits à recevoir » concernent principalement des produits de mécénat, contributions financières et subventions publiques à encaisser, dont le mécénat EDF et TEKSIAL pour 2 666 667 € dans le cadre d'un partenariat relatif à des actions de lutte contre la précarité énergétique.

5.1.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (VMP)

VARIATIONS DES VMP

EN EUROS	30/09/2024			30/09/2023
	BRUT	PROVISIONS	NET	NET
Livrets associatifs	20 060 923	-	20 060 923	35 155 067
Dépôts à terme négociés	15 000 000	-	15 000 000	400 000
Contrats de capitalisation	10 000 000	-	10 000 000	2 000 000
Fonds communs de placement	4 601 783	-	4 601 783	4 601 783
Autres VMP issues des legs ou donations	1 868 479	7 031	1 861 448	1 484 962
Intérêts courus	1 262 080	-	1 262 080	199 815
TOTAL	52 793 265	7 031	52 786 234	43 841 626

Toutes les échéances sont à moins d'un an.

Les VMP sont constituées de valeurs principalement de type monétaire et gérées par des établissements bancaires et grandes institutions financières.

Le fonds commun de placement concerne un fonds commun de partage créé par le Crédit Coopératif en 2008 pour la Fondation pour le logement pour soutenir l'investissement dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

VARIATIONS DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES VMP

EN EUROS	CUMUL AU 30/09/2023	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 30/09/2024
Moins-value latente sur autres VMP	60 391	-	53 360	7 031
Autres risques	-	-	-	-
TOTAL	60 391	-	53 360	7 031

Les lignes de titres d'OPCVM qui ne font pas l'objet d'une dépréciation, ont dégagé une plus-value latente. Au 30 septembre 2024, la plus-value latente s'élève à 782 185 €.

5.1.6 DISPONIBILITES

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2024	SITUATION AU 30/09/2023
Comptes courants bancaires	2 142 313	8 389 488
Caisse	1 580	4 274
TOTAL	2 143 892	8 393 763

5.1.7 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance, d'un montant de 772 099 €, concernent des charges courantes de prestations de services généraux sous forme d'abonnements pris en année calendaire ainsi que des charges liées à la mise en œuvre d'actions de campagnes de sensibilisation ou d'appels à dons prévue en début d'exercice suivant.

5.2 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU PASSIF

5.2.1 FONDS PROPRES

TABLEAU DE VARIATION DE FONDS PROPRES

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2023	AFFECTATION DU RESULTAT et RAN	AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION	SITUATION AU 30/09/2024
			MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC		
Fonds propres sans droit de reprise dont Fondation abritée	5 611 383	-	-	-	-	5 611 383
Fonds propres statutaires						
Dotations non consommables initiales - FAP	847 843					847 843
Dotations non consommables initiales - Fondation Abritée	40 000					40 000
Fonds propres complémentaires						
Dotations non consommables complémentaires	4 723 540					4 723 540
Réserves pour projet de l'entité	44 204 301	4 898 016	293 395	-	(293 395)	49 102 317
Générale	40 377 377	4 898 016	293 395			45 568 788
Habitat des Compagnons	2 816 255				(176 582)	2 639 673
Abbé Pierre	1 010 669				(116 813)	893 856
Report à nouveau	-	-				-
Excédent ou déficit de la période	4 898 016	(4 898 016)	4 346 218	4 346 218	-	4 346 218
SITUATION NETTE	54 713 700	-	4 639 613	4 346 218	(293 395)	59 059 918
Subventions d'investissement	358 900				(21 745)	337 155
TOTAL FONDS PROPRES	55 072 600	-	4 639 613	4 346 218	(315 140)	59 397 073

5.2.1.1 FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les membres de l'entité. Ce n'est, le cas échéant, qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (tel que l'apport à une autre entité ayant le même objet).

FONDS PROPRES STATUTAIRES

Les fonds statutaires obéissent à des règles spécifiques fixées par les statuts quant à leur constitution et leur emploi. Ils sont composés de la dotation initiale apportée lors de la constitution de la Fondation et des abondements décidés par le Conseil d'administration afin de maintenir sa valeur, conformément aux dispositions de son article 12.

DOTATION NON CONSOMPTIBLE INITIALE – FAP

Conformément aux statuts de 1992 et de 2011, la dotation initiale apportée lors de la création est de 847 843 € comprenant :

- La somme de 1 524 € provenant de l'acte de donation des fondateurs,
- Le montant d'actif de 846 318 € dévolu à la Fondation par l'Association en vue de la création de la Fondation pour le logement et composé de diverses sommes en dépôt bancaires.

Le Conseil d'Administration du 16 novembre 2021 a réaffirmé sa volonté d'affecter cette dotation initiale à des actifs immobiliers ou quote-part d'actifs immobiliers, afin de s'assurer du maintien de sa valeur par la réévaluation de l'actif afférent.

Ainsi les actifs constitutifs de la dotation initiale correspondent à une quote-part de 46,8% de l'acquisition du siège de la Fondation pour le logement situé 3 rue de Romainville à Paris (acquis pour 1 813 513 € en 2002).

La Fondation s'assure que les actifs qui la constituent ont une valeur de marché supérieure à son montant initial. Les actifs constitutifs de la dotation initiale de la Fondation de 847 842 €, en valeur brute, correspondent à des actifs immobiliers dont la valeur actualisée au 30 septembre 2022 s'élève à 2 371 726 €.

DOTATION NON CONSOMPTIBLE INITIALE - FONDATIONS ABRITEES

Conformément au Règlement ANC n° 2018-06 article 511-2, les fonds propres des Fondations abritées sont présentés séparément des fonds propres de la Fondation abritante.

Les dotations initiales sont non-consomptibles. Seuls les revenus issus de ces dotations pourront être utilisés pour financer des dépenses opérationnelles.

Ces dotations sont affectées à des avoirs financiers placés sur un compte bancaire identifié et permettant de s'assurer du maintien de leurs valeurs.

FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES

Conformément à l'article 9 des statuts de 1991 et à l'article 12 des statuts de 2011, des dotations complémentaires sur résultats excédentaires ont été réalisées pour un total s'établissant à 4 723 540 € au 30 septembre 2024.

5.2.1.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

VARIATION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2023	DIMINUTION OU CONSOMMATION	SITUATION AU 30/09/2024
GPI	76 619	4 768	71 850
PF Woippy	41 805	1 942	39 863
PF Marseille	240 477	15 035	225 441
TOTAL	358 900	21 745	337 155

5.2.2 FONDS REPORTES LIES AUX LEGS OU DONATIONS

VARIATION DES FONDS REPORTES

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2023	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SITUATION AU 30/09/2024
Fonds reportés issus de legs ou donations	23 050 488	11 647 642	10 660 873	24 037 257
TOTAL	23 050 488	11 647 642	10 660 873	24 037 257

5.2.3 FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2023	REPORTS	UTILISATIONS		SITUATION AU 30/09/2024	Fonds dédiés sans mouvements depuis 2 exercices au moins
			MONTANT	DONT REMBOURSEMENTS		
Subventions d'exploitation						-
Subventions de fonctionnement						-
Contributions financières d'autres organismes	121 124		84 074		37 050	-
AFD Phase 2	121 124		84 074		37 050	-
Ressources liées à la générosité du public	172 099	44 795	117 897		98 997	-
Fondations abritées	172 099	44 795	117 897		98 997	-
Legs affectés						-
TOTAL	293 223	44 795	201 971		136 047	-

5.2.3.1 FONDS DEDIES SUR CONTRIBUTIONS FINANCIERES

Ce fonds dédié concerne la seconde phase d'un projet de développement à l'international initié sur l'exercice 2021 et pour une durée devant s'étaler sur 3 ans.

5.2.3.2 FONDS DEDIES SUR RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Le solde du fonds dédié Fondations abritées correspond aux résultats excédentaires des Fondations abritées.

Le solde des fonds dédiés sur legs et dons affectés correspond au solde d'une convention de mécénat signée sur l'exercice et fléchée sur des projets spécifiques.

5.2.4 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

EN EUROS	CUMUL AU 30/09/2023	AUGMENTATIONS DOTATIONS	REPRISES DOTATIONS PROVISIONS UTILISÉES	RECLASSEMENT	REPRISES DOTATIONS PROVISIONS NON-UTILISÉES	CUMUL AU 30/09/2024
Provisions pour risques	687 123	127 681		144 875	14 620	945 059
Provisions pour charges	1 669 906	497 097		(144 875)	968	2 021 160
<i>Dont Provisions pour charges sur legs ou donations</i>	<i>163 373</i>	<i>10 248</i>		<i>(144 875)</i>	<i>968</i>	<i>27 778</i>
TOTAL	2 357 029	624 778	-	-	15 588	2 966 219

PROVISIONS POUR RISQUES

Les mouvements de l'exercice concernent principalement un litige sur un dossier de libéralités déjà encaissé et un risque RH relatif à la révision jurisprudentielle de la Cour de cassation dans le calcul des droits à congés payés.

PROVISIONS POUR CHARGES

La convention collective prévoit une indemnité de fin de carrière (IFC) en cas de départ volontaire, ou à l'initiative de l'employeur du salarié. Le montant des engagements a été évalué, à la date du 30 septembre 2024 à 1 993 382 €.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Les départs sont supposés être à l'initiative des salariés
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TH/TF 00-02
- L'âge de départ prévu est de 64 ans pour les non-cadres et 66 ans pour les cadres
- Le taux d'actualisation est égal à 3.2%
- Le taux de charges patronales incluant les charges fiscales sur salaire est égal à 57,5%
- Le taux de progression salariale repose sur une augmentation de 3% par an (hors inflation)

5.2.5 EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

ÉVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS

EN EUROS	CUMUL AU 30/09/2024	A 1AN AU PLUS	A PLUS D'1AN ET 5ANS AU PLUS	A PLUS DE 5 ANS	CUMUL AU 30/09/2023
Encours bancaires	-	-	-	-	-
Emprunté auprès d'établissements de crédit	51 079	51 079	-	-	1 093 462
Intérêts courus non échus	-	-	-	-	6 126
TOTAL	51 079	51 079	-	-	1 099 588

5.2.6 DETTES DIVERSES

ETAT ET EVOLUTION DES DETTES DIVERSES

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2024	SITUATION AU 30/09/2023
Emprunts et dettes financières diverses	32 990	25 087
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 010 739	1 510 938
Dette fournisseurs	1 161 284	1 313 491
Fournisseurs - factures non parvenues	849 456	197 446
Dettes des legs ou donations	2 398 188	2 527 125
Dettes fiscales et sociales	3 935 492	3 508 929
Personnel	3 110 476	2 691 716
Organismes sociaux	694 602	671 816
Taxes dues sur les rémunérations	53 134	62 349
Dettes fiscales	77 280	83 048
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	63 013	11 958
Autres dettes	30 441 375	31 804 021
Aides financières à verser	30 415 005	31 592 235
Autres	26 370	211 785
TOTAL	38 881 798	39 388 057

Dont échéances à plus d'un an de 17 942 079 €

Les « **dettes issues des legs ou donations** » : Il s'agit du passif du testateur.rice ou donateur.rice estimé à la date du fait générateur de la comptabilisation des legs ou donations acceptés.

Les « **aides financières à verser** » : ce poste regroupe l'ensemble des engagements de financement en faveur d'acteurs partenaires de lutte contre le mal logement, non encore versés, notamment ceux proposés par les comités d'engagement des différents programmes de soutien à l'action, approuvés par le Bureau et notifiés aux tiers.

Les engagements de financement concernent des projets qui sont déployés en moyenne sur une durée de trois ans.

À l'issue des dates limites d'utilisation, sur la base d'un bilan qualitatif et quantitatif conformément à la convention d'engagement, les sommes non utilisées ou les dépenses non justifiées par les bénéficiaires sont restituées à la Fondation et donnent lieu à des reprises d'aides financières comptabilisées dans les produits du compte de résultat.

Ce poste comprend également une quote-part de générosité à verser dans le cadre d'une convention avec Emmaüs Solidarité.

Une refonte de la convention avec le partenaire a été initiée avec Emmaüs Solidarité sur l'exercice 2022 et devrait aboutir sur l'exercice suivant.

5.2.7 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

VENTILATION ET EVOLUTION DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2024	SITUATION AU 30/09/2023
Mécénat	666 667	525 000
Subventions reçues et contributions financières	228 720	465 420
Baux Emphytéotiques	402 261	458 906
TOTAL	1 297 648	1 449 326

6 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

6.1 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

6.1.1 VENTES DE PRESTATIONS - LOYERS PERÇUS

Ces loyers proviennent :

- ❑ De la gestion temporaire de biens immobiliers issus de legs ou donations (249 093 €)
- ❑ De la gestion locative à vocation sociale de biens gérés en propre (Pension de Famille par exemple) ou mis à disposition de bailleurs sociaux via des baux à réhabilitation ou emphytéotiques (190 164 €)

6.1.2 CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

La Fondation bénéficie de subventions d'exploitation pour aider au financement de ses actions directes sur les territoires.

Les subventions d'exploitation reçues sur l'exercice se décomposent comme suit :

EN EUROS	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Etat	501 169	492 721
Région	8 000	20 000
Département ou Conseil général	33 142	370 951
Ville	92 000	71 976
Autres	88 842	56 626
TOTAL	723 152	1 012 273

6.1.3 RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

DONS

Les dons manuels qui représentent 37 329 590 € constituent une des principales ressources de la Fondation (58% des ressources d'exploitation).

Les reçus fiscaux au titre des dons manuels constatés dans les produits d'exploitation de l'exercice 2024 sont remis aux donateurs au titre de la période fiscale correspondante.

MECENAT

Les ressources en provenance du mécénat représentent 3 100 347 € soit 5% des ressources d'exploitation.

LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

La rubrique « legs, donations et assurances-vie » représente 31% des ressources d'exploitation et regroupe les postes suivants :

EN EUROS	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Montant perçu au titre d'assurances-vie	6 404 247	4 516 487
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations"	14 829 100	10 527 101
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7 911 087	10 935 057
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	22 221	-
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	10 660 873	12 838 191
PRODUITS	39 827 528	38 816 836
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7 674 971	7 892 122
Dotations aux dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés	451 722	-
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	11 647 642	9 466 436
CHARGES	19 774 335	17 358 558
TOTAL	20 053 193	21 458 278

6.1.4 CONTRIBUTIONS FINANCIERES

Les contributions financières sans contrepartie qui s'établissent à 500 112 €, qui correspondent à des soutiens financiers facultatifs octroyés par une autre entité, sont composés essentiellement de soutiens de Fondations d'entreprise.

6.1.5 REPRISES ET TRANSFERTS DE CHARGES – REPRISES SUR AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES

Les reprises d'aides financières attribuées, inscrites dans la rubrique du compte de résultat « reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » et qui s'établissent à 1 498 477 € au 30 septembre 2024, concernent les sommes non utilisées ou les dépenses non justifiées par des bénéficiaires de soutiens financiers dans le cadre de conventions d'engagement de financement. Ces sommes, si elles ont été versées, sont restituées à la Fondation.

6.2 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

6.2.1 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES - HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008 rend obligatoire la publication dans l'annexe des comptes annuels du montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

Les honoraires relatifs au contrôle légal des comptes sont de 66 007 € TTC pour l'exercice.

6.2.2 AIDES FINANCIERES

Les « aides financières » s'élèvent à 30 712 541 € et comprennent :

- ❑ Les aides financières attribuées à des partenaires associatifs ou autres acteurs de l'économie sociale et solidaire déployant des solutions en lien avec l'objet social de la Fondation. Ces aides financières sont attribuées par proposition des comités d'engagements des différents programmes déployés par la Fondation et approuvés par le Bureau de la Fondation ou le Conseil d'Administration et s'élèvent à 26 673 564 €
- ❑ Les aides individuelles et l'apport en chèques services, via des partenaires associatifs pour répondre aux besoins de premières nécessités pour 1 593 900 €

- ❑ Une quote-part de générosité versée à Emmaüs Solidarité dans le cadre d'une convention spécifique pour 2 445 078 €

6.2.3 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

Ces dotations correspondent aux dotations aux amortissements et dépréciations des biens immobilisés (corporelles et incorporelles) dont 1 068 833 € relatives de dotations et 285 038 € de dépréciations.

6.2.4 RESULTAT FINANCIER

Le résultat bénéficiaire de 2 872 511 € est principalement dû à des :

- ❑ Produits financiers pour 2 982 787 €, fruits de la politique de placement des disponibilités et au maintien de taux élevés sur l'exercice.
- ❑ Charges financières pour 110 276 € dont 74 741 € aux dépréciations d'une obligation et d'un titre.

6.3 COMPLEMENTS D'INFORMATIFS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

6.3.1 REGLE ET METHODE COMPTABLE

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- ❑ Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- ❑ Des contributions en bien : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- ❑ Des contributions en service : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires apportées sont comptabilisées au pied du compte de résultat (dans les comptes de classe 8) sur la base des valorisations fournies par les apporteurs ainsi que par une règle de valorisation définie par la Fondation.

6.3.2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DONT BENEFICIE LA FONDATION

La Fondation pour le logement a recensé trois catégories de contributions volontaires :

- ❑ Les dons en nature résultant essentiellement de dons de mise à disposition d'espaces publicitaires. L'estimation donnée par les donateur.rices porte cette contribution à 115 178 € sur l'exercice
- ❑ Les contributions en service par la mise à disposition de mécénat de compétences. L'estimation donnée par les donateur.rices porte cette contribution à 87 705 € sur l'exercice
- ❑ Le bénévolat réparti en deux sous-catégories :
 - Les heures allouées par les 286 bénévoles qui se sont engagés sur l'exercice pour répondre aux différentes missions de la Fondation (accueil, accompagnement de publics, expertise, instruction de dossiers, suivi des projets etc.)
 - Pour 2024, ce bénévolat représente 19 759 heures valorisées au taux horaire chargé déterminé par référence aux salaires chargés appliqués à la Fondation pour arriver à un montant de 676 295 €.

- Les heures des administrateur.rices qui, en dehors de leurs mandats sociaux, participent aux différentes prises de parole, groupes de travail, commissions et comités de la Fondation : ces heures de présence sont recensées par événements, comités et par date.

Compte tenu du degré d'expertise des administrateur.rices et de leur rôle de représentation et de direction, le taux horaire chargé est déterminé par référence au salaire appliqué pour les directeurs salariés de la Fondation (hors direction générale), soit 59,8 €/heure. Pour l'exercice, ce bénévolat représente 726 heures valorisées 43 392 €.

7 ENGAGEMENTS HORS BILAN

7.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS

LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

Les legs, donations et assurances-vie, en cours d'instance d'acceptation par le Conseil d'administration, sont enregistrés, en hors bilan pour la valeur de l'actif net estimé, entre la date à laquelle la Fondation a été informée et la date de leur comptabilisation.

Au 30 septembre 2024, l'estimation des legs, donations et assurances-vie en cours d'instance d'acceptation par le Conseil d'administration s'élève à 5 180 501 €.

7.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES

GARANTIES DONNEES

Au 30 septembre 2024, aucune garantie ou caution n'a été donnée.

8 AUTRES INFORMATIONS

8.1 VENTILATION DE L'EFFECTIF SALARIE

CATEGORIES - EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP)	SITUATION AU 30/09/2024	SITUATION AU 30/09/2023	TYPE DE CONTRAT
Cadres	99	94	CDI
	5	3	CDD
Non cadres (Employés, maîtrises, ...)	53	52	CDI
	9	7	CDD
	10	9	CAP10, CPROF
TOTAL	176	165	

8.2 REMUNERATION DES SALARIE.ES

Le montant annuel brut des trois plus fortes rémunérations versées sur l'exercice 2023-2024 s'élève à 281 389 €.

8.3 REMUNERATIONS DES DIRIGEANT.ES BENEVOLES

Les trois cadres dirigeants (Président, Vice-président et Trésorier) sont des bénévoles de la Fondation. Elles et il ne perçoivent aucune indemnité au titre de ce mandat, de même que les autres administrateur.rices de la Fondation.

Conformément aux statuts de la Fondation, les administrateur.rices peuvent bénéficier de remboursements de frais occasionnés par leurs activités de représentation de la Fondation.

8.4 REGIME FISCAL ET SECTORISATION DES ACTIVITES DE LA FONDATION

La Fondation, bénéficie du régime dérogatoire exposé dans les instructions fiscales du 15 septembre 1998 et 16 février 1999 puis celle du 18 décembre 2006 relatives aux organismes sans but lucratif.

Les recettes d'exploitation dites lucratives (ventes de publications, carte de vœux, échanges de fichiers, etc.) étant d'un montant total inférieur au seuil légal, la Fondation a déposé sur l'exercice une demande de sortie du secteur lucratif qui a été confirmée.

La Fondation n'est donc pas redevable des impôts commerciaux.

8.5 REGIME SOCIAL

Les contrats de travail des salariés sont soumis au régime de la convention collective nationale des personnels des sociétés anonymes et Fondations d'HLM du 27 avril 2000.

8.6 REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL ET COMPTE EPARGNE TEMPS

L'accord portant sur l'aménagement de la convention collective a été signé le 22 décembre 1999 et prévoit une indemnité de réduction du temps de travail, ainsi que l'ouverture d'un compte épargne temps.

9 FONDATIONS ABRITEES – ETATS FINANCIERS

9.1 FONDATION ABRITEE - SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT

La Fondation pour le logement abrite la Fondation Solidarités Nouvelles pour le Logement créée le 2 décembre 2019.

BILAN - ACTIF				
EN EUROS	30/09/2024			30/09/2023
	BRUT	DEPRECIATION	NET	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	-	-	-	-
Disponibilités	461 323	-	461 323	319 682
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	461 323	-	461 323	319 682
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	461 323	-	461 323	319 682

BILAN - PASSIF		
EN EUROS	30/09/2024	30/09/2023
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Dotation non consommable initiale	20 000	20 000
Réserves	-	-
Report à nouveau	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	-	-
SITUATION NETTE	20 000	20 000
TOTAL FONDS PROPRES (I)	20 000	20 000
Fonds dédiés	54 202	172 099
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (II)	54 202	172 099
TOTAL PROVISIONS (III)	-	-
Autres dettes	387 121	127 583
TOTAL DETTES (IV)	387 121	127 583
TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	461 323	319 682

COMPTE DE RESULTAT

EN EUROS	2024	2023
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	149 285	145 850
Mécénats	-	-
Legs, donations et assurances-vie	-	-
Utilisations des fonds dédiés	117 897	-
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	267 182	145 850
Autres achats et charges externes	7 644	7 581
Aides financières	259 538	99 583
Reports en fonds dédiés	-	38 687
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	267 182	145 850
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-	-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-
Total des produits (I + III + V)	267 182	145 850
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	267 182	145 850
EXCEDENT OU DEFICIT	-	-

9.2 FONDATION ABRITEE - ALYNEA - SAMU SOCIAL 69

La Fondation pour le logement abrite la Fondation Alynéa - Samu Social 69 créée le 11 avril 2023.

BILAN - ACTIF				
EN EUROS	30/09/2024			30/09/2023
	BRUT	DEPRECIATION	NET	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	-	-	-	-
Disponibilités	64 795	-	64 795	19 810
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	64 795	-	64 795	19 810
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	64 795	-	64 795	19 810

BILAN - PASSIF		
EN EUROS	30/09/2024	30/09/2023
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Dotation non consommable initiale	20 000	20 000
Réserves	-	-
Report à nouveau	(190)	-
Excédent ou déficit de l'exercice	190	(190)
SITUATION NETTE	20 000	19 810
TOTAL FONDS PROPRES (I)	20 000	19 810
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	44 795	-
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (II)	44 795	-
TOTAL PROVISIONS (III)	-	-
TOTAL DETTES (IV)	-	-
TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	64 795	19 810

COMPTE DE RESULTAT		
EN EUROS	2024	2023
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	50 001	-
Mécénats	-	-
Legs, donations et assurances-vie	-	-
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	50 001	-
Autres achats et charges externes	49 811	190
Aides financières	-	-
Reports en fonds dédiés	-	-
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	49 811	190
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	190	(190)
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-	-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	190	(190)
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-
Total des produits (I + III + V)	50 001	-
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	49 811	190
EXCEDENT OU DEFICIT	190	(190)

10 LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Le Compte de Résultat par Origine et par Destination (CROD) rend compte et informe les donateur.rices sur les sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte.

Le CROD présente les ressources de la Fondation par origine et ses emplois par destination selon une approche analytique.

Il comporte deux parties :

- ❑ Les produits par origine et charges par destination ;
- ❑ Les contributions volontaires en nature.

Chaque partie, comporte le comparatif avec l'exercice antérieur avec :

- ❑ D'une part, la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat,
- ❑ D'autre part, les seuls éléments du compte de résultat **liés à la générosité du public** et destinés à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public.

CROD - PRODUITS PAR ORIGINE EN EUROS	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	TOTAL AU COMPTE DE RESULTAT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	TOTAL AU COMPTE DE RESULTAT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC
1 - Produits liés à la générosité du public	66 071 988	66 071 988	61 674 038	61 674 038
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat	60 483 129	60 483 129	58 797 754	58 797 754
Dons manuels	37 329 590	37 329 590	34 588 571	34 588 571
Legs, donations et assurances-vie	20 053 193	20 053 193	21 458 278	21 458 278
Mécénat	3 100 347	3 100 347	2 750 904	2 750 904
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	5 588 859	5 588 859	2 876 284	2 876 284
2 - Produits non liés à la générosité du public	891 663		912 361	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	500 112		590 244	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	391 552		322 117	
3 - Subventions et autres concours publics	744 898		1 034 018	
4 - Reprises sur provisions et dépréciations	82 053		207 000	
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs	201 971	117 897	110 815	55 523
TOTAL	67 992 573	66 189 885	63 938 233	61 729 561

CROD - CHARGES PAR DESTINATION		EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
EN EUROS	TOTAL AU COMPTE DE RESULTAT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	TOTAL AU COMPTE DE RESULTAT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	
1 - Missions sociales	48 414 578	46 889 352	44 959 340	43 852 756	
1.1 Actions réalisées en France	43 591 579	42 150 427	40 668 763	39 617 471	
Actions réalisées par l'organisme	17 184 376	15 743 224	14 889 103	13 837 811	
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	26 407 203	26 407 203	25 779 660	25 779 660	
1.2 Actions réalisées à l'étranger	4 822 999	4 738 925	4 290 577	4 235 285	
Actions réalisées par l'organisme	517 660	433 586	435 583	380 290	
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	4 305 338	4 305 338	3 854 995	3 854 995	
2 - Frais de recherche de fonds	8 220 337	8 153 085	8 054 495	8 045 284	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	8 153 085	8 153 085	8 045 284	8 045 284	
Frais de collecte des dons et mécénats	6 305 317	6 305 317	6 767 007	6 767 007	
Frais de traitement des libéralités	1 847 768	1 847 768	1 278 277	1 278 277	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	67 252	-	9 210	-	
3 - Frais de fonctionnement	5 987 458	5 987 458	5 284 038	4 894 819	
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	979 187	768 977	703 658		
5 - Impôt sur les bénéfices					
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	44 795	44 795	38 687	38 687	
TOTAL	63 646 355	61 843 667	59 040 218	56 831 545	
EXCEDENT OU DEFICIT de l'EXERCICE	4 346 218	4 346 218	4 898 016	4 898 016	

Compte tenu des règles d'affectation des ressources aux emplois (détaillées en 10.5) et notamment celle qui affecte en priorité les ressources non liées à la générosité du public et avant celles qui en sont issues ; et compte tenu de la part très largement majoritaire des ressources issues de la générosité du public (97.2% des produits par origine), l'excédent de l'exercice présenté dans le CROD est égal au résultat net présenté au compte de résultat de l'exercice.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
EN EUROS	TOTAL AU COMPTE DE RESULTAT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	TOTAL AU COMPTE DE RESULTAT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. Contribut° volontaires liées à la générosité du public	922 571	922 571	805 311	805 311	
Bénévolat	719 687	719 687	682 045	682 045	
Prestations en nature	87 705	87 705	11 836	11 836	
Dons en nature	115 178	115 178	111 430	111 430	
2. Contribut° volontaires non liées à la générosité du public					
3. Concours publics en nature					
TOTAL DES PRODUITS	922 571	922 571	805 311	805 311	
CHARGES PAR DESTINATION					
1. Contribut° volontaires aux missions sociales	833 731	833 731	687 613	687 613	
Réalisées en France	833 731	833 731	687 613	687 613	
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-	
2. Contribut° volontaires à la recherche de fonds	26 585	26 585	40 255	40 255	
3. Contribut° volontaires au fonctionnement	62 254	62 254	77 442	77 442	
TOTAL DES CHARGES	922 571	922 571	805 311	805 311	

10.1 LES PRODUITS PAR ORIGINE

10.1.1 LES PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

➤ LES DONS MANUELS Y COMPRIS LES PRODUITS REÇUS DE VENTES DE DONS EN NATURE

Les ressources issues des dons manuels représentent 37 329 590 €, soit 55.0% des ressources de l'exercice. Elles ont augmenté de 2 741 019 €, soit +7.9% par rapport à l'exercice précédent.

➤ LES LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE Y COMPRIS LES PLUS OU MOINS-VALUES RELATIVES AUX BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES

Le traitement des legs ou donations constitue l'un des principaux changements apportés par le nouveau Règlement ANC n°2018-06. Les règles et méthodes de traitement des actifs et passifs issus des libéralités sont détaillées dans la rubrique 4.2.1.

Les ressources en provenance des legs, donations et assurances-vie représentent 20 053 193€, soit 29.5% des ressources de l'exercice. Elles ont diminué de 1 405 085 €, soit -6.5%, par rapport à l'exercice précédent (exercice sur lequel avait été enregistré une vente d'un actif rue du commerce à Paris 15 pour 7 000 000 €).

➤ LE MECENAT

La comptabilisation des opérations de mécénat est faite à la date de signature des conventions ou à défaut de conventionnement dûment établi, à la date d'encaissement.

Les ressources en provenance du mécénat représentent 3 100 347 €, soit 4.6% des ressources de l'exercice. Les ressources issues du mécénat sont en augmentation de 349 442 €, soit +12.7%, par rapport à l'exercice précédent.

➤ LES AUTRES PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC (GP)

Le Règlement ANC n°2018-06 définit les autres produits liés à la générosité du public comme suit :

- ❑ **Les collectes redistribuées** : il s'agit de la quote-part de générosité reçue d'autres organismes en présence d'accords ou de conventions désignant expressément la Fondation comme bénéficiaire de tout ou partie de cette collecte. Sur l'exercice, la Fondation pour le Logement n'a pas conclu d'accords ou de conventions lui permettant de constater cette catégorie de produits liés à la générosité du public.
- ❑ **Les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public** : il s'agit des redevances d'actifs incorporels, des loyers, des produits financiers et des plus ou moins-values relatives aux biens issus de la générosité du public. Ils comprennent :
 - **Les loyers perçus** d'immeubles légués et gérés de manière temporaire ou non par la Fondation dans l'attente de leur réalisation définitive (cession) ainsi que les loyers d'immeubles acquis via la générosité du public pour la mise en œuvre des missions sociales de la Fondation ;
 - **Les produits financiers** issus des dons, legs, autres libéralités et autres produits liés à l'appel à la générosité du public non encore employés (hors reprise de provisions).
 - **Les reprises d'aides financières** concernant la part des aides financières accordées à des partenaires associatifs dans le cadre du soutien à l'action, non consommée à la date d'échéance du financement et les remboursements des sommes qui n'auraient pas été utilisées conformément au projet initialement accepté par la gouvernance.
 - **Les régularisations** sur les ressources liées à la générosité du public sur exercices antérieurs (avoirs, régularisation de loyers, dividendes...).
 - **Les autres produits** liés aux biens légués : remboursements de contrats / de taxes, régularisations notariales...
 - **Les plus ou moins-values de cessions** des actifs issus de l'AGP et entrés au patrimoine de la Fondation par décision du Conseil d'administration.

Ces produits représentent 5 588 859€, soit 8.2% des ressources de l'exercice. Ils ont augmenté de 2 712 575€, soit +94.3%, par rapport à l'exercice précédent, grâce notamment aux produits financiers des actifs issus de la générosité du public du fait de l'augmentation des taux et de la poursuite du travail de structuration des placements effectué par la Fondation.

AUTRES PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

EN EUROS	2024	2023
Produits financiers des actifs issus de la générosité du public	2 917 291	991 458
Reprises de soutiens financiers accordés	1 836 231	1 254 751
Loyers des immeubles issus de la générosité du public	428 622	421 005
Produits de cession des actifs issus de la générosité du public	192 000	-
Autres produits sur legs et donations	171 202	194 262
Régularisation de ressources liées à la générosité du public sur exercices antérieurs	43 498	13 725
Autres produits	16	1 084
TOTAL	5 588 859	2 876 284

10.1.2 LES PRODUITS NON-LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

➔ LES CONTRIBUTIONS FINANCIERES SANS CONTREPARTIE

Elles concernent des contributions financières reçues de Fondations d'entreprise ou de Fonds de dotation. Sur l'exercice, elles s'élèvent à 500 112 €, soit moins de 1% des ressources de l'exercice.

➔ LES AUTRES PRODUITS NON-LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

La rubrique « autres produits non liés à la générosité du public » qui s'élève à 391 552 € comprend essentiellement des transferts de charges diverses dans le cadre de prestation de services ainsi que quelques produits liés aux revenus des actifs non issus de la générosité du public (redevances d'actifs incorporels et loyers de biens non issus de la générosité du public).

AUTRES PRODUITS NON-LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

EN EUROS	2024	2023
Transfert de charges d'exploitation	303 930	264 446
Produits de services et ventes	75 087	54 762
Produits de gestion divers	12 535	2 909
TOTAL	391 552	322 117

10.1.3 LES SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLIC

Les ressources en provenance des subventions et autres concours public représentent 744 898 €, soit 1,1% des ressources de l'exercice.

Elles comprennent également les quotes-parts de subventions d'investissements réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat pour un montant de 21 745 €.

10.1.4 L'UTILISATION DES FONDS DEDIES SUR RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Les ressources en provenance de l'utilisation des fonds dédiés représentent 201 971€ (Pour plus de détails, voir la rubrique 5.2.3 Fonds dédiés.)

10.2 LES CHARGES PAR DESTINATION

10.2.1 LES MISSIONS SOCIALES

➤ COMPOSITION DES COUTS LIES AUX MISSIONS SOCIALES

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent les coûts :

- ❑ Des actions réalisées directement par la Fondation :
 - Lors de la mise en œuvre directe de ses missions sociales :
 - Au sein des « Actions propres » : Pensions de Famille, Boutiques Solidarité, Espace Solidarité Habitat à Paris et Pôle Logement d'Abord de la Réunion
 - Lors des actions de sensibilisation et d'interpellation (notamment les dépenses de la direction des études et les actions de sensibilisation - tel que le Rapport contre le mal logement - mais aussi les actions de sensibilisation en région)
 - Afin de gérer le parc immobilier social et les actifs immobiliers acquis et utilisés dans le cadre des missions sociales de la Fondation
 - Pour la gestion des programmes et actions de la Fondation
 - Afin d'animer le Bénévolat
 - Lors du déploiement d'outils informatiques exclusivement à l'usage des missions sociales (logiciel de gestion des aides financières accordées par exemple)
 - Mais également certains coûts indirects engagés pour la réalisation des activités et services rendus au titre des missions sociales, tels que :
 - Une quote-part des frais généraux de la délégation générale affectée aux directions qui y « logent »
 - Une quote-part des salaires du Délégué général (responsable des actions de plaidoyer) et de la Déléguée générale adjointe (responsable de l'animation des équipes de la Fondation), fixée pour l'exercice respectivement à 70% pour le DG et 30% pour la DGA
- ❑ Des versements à un organisme central ou à d'autres organismes :
 - Les aides financières de soutien à l'action accordées aux partenaires associatifs de la Fondation
 - Les aides individuelles, aides d'urgence accordées via des partenaires associatifs, et apport en chèques services
 - Les « autres aides financières » telles que le reversement d'une quote-part de générosité à d'autres entités

Les charges des actions réalisées à l'étranger vont également distinguer :

- Les soutiens financiers mis en œuvre dans le cadre des projets de solidarité internationale (sachant que certaines contributions sont versées à des partenaires français qui interviennent ensuite à l'international)
- Les actions réalisées directement par la Fondation et l'accompagnement des partenaires associatifs soutenus par la Fondation (intervention sur les cinq continents).

Les frais liés aux missions sociales représentent 48 414 578 €, soit 77.3% des emplois de l'exercice (hors dotations aux provision et dépréciation et report en fonds dédiés).

➤ LES 8 AXES DES MISSIONS SOCIALES

1. **ACCOMPAGNER LES PERSONNES DE LA RUE AU LOGEMENT (12 825 751 €)** - La Fondation réunit et finance un réseau de 31 Boutiques Solidarité, lieux d'accueil et d'accompagnement des personnes sans domicile, 41 Pensions de famille habitat adapté et anime en lien avec 20 partenaires associatifs le plan « Un domicile fixe et décent pour tous » pour permettre aux personnes sans domicile d'accéder directement et durablement à un logement.

2. **PARTICIPER A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS TRES SOCIAUX DURABLES (7 389 260 €)** – Le programme « Toits d’Abord » répond aux enjeux sociaux et environnementaux en ayant pour vocation la production d’une offre nouvelle de logements abordables pour les personnes mal logées les plus précaires tout en luttant contre la précarité énergétique. Chaque année, la Fondation soutient en moyenne 600 logements, qui permettent l’emménagement de 1 300 personnes, dont 11 pensions de familles et 3 résidences sociales jeunes.
3. **LUTTER CONTRE L’HABITAT INDIGNE (5 129 793 €)** - la Fondation soutient des ménages en situations d’habitat indigne et précaire par notamment des opérations de rénovation de l’habitat (soutien aux travaux, repérage des logements non décents, accompagnement à l’appropriation du logement après travaux...) et de soutien aux personnes et familles contraintes de se réfugier dans des habitats de fortune (bidonvilles, squats, ...). Le programme SOS Taudis permet notamment de rénover annuellement en moyenne 250 logements et de soutenir près de 550 personnes, dont près d’1 sur 4 est un enfant.
4. **PREVENIR ET LUTTER CONTRE LA PRIVATION DES DROITS SOCIAUX (4 460 139 €)** - Au-delà de l’action de l’Espace Solidarité Habitat et de la plateforme téléphonique Allo Prévention des Expulsions (actions portées par la Fondation pour le Logement), la Fondation soutient chaque année 50 permanences d’accès aux droits déployées par ses partenariats associatifs afin de favoriser l’accès aux droits, de prévenir les expulsions et accompagner les personnes les plus fragiles. Plus de 15 000 ménages sont accompagnés par an à travers l’ensemble de ces actions.
5. **SOUTENIR L’ENGAGEMENT DES HABITANTS (2 882 996 €)** - Dans les quartiers populaires, la Fondation soutient des habitants afin qu’ils mettent en œuvre des projets pour rendre visible les situations de mal logement, soutenir leur paroles et engagements et améliorer leurs conditions de vie. Près de 130 projets sont ainsi soutenus, dont 64 micro-projets dits « Rêves d’habitants ». La Fondation agit grâce à deux leviers (le soutien aux associations et l’animation d’un réseau de porteurs de projets) et porte plusieurs axes d’intervention : « Mieux habiter » sa vie, son logement et la cité, s’impliquer dans des actions artistiques et sportives, s’exprimer dans l’espace public...
6. **COMPRENDRE, INTERPELLER & SENSIBILISER (7 181 360 €)** - Depuis sa création, la Fondation a développé une expertise et sensibilise régulièrement les pouvoirs publics et l’opinion afin de faire du logement une priorité nationale : production annuelle du rapport sur « L’État du mal-logement en France », campagnes d’information nationales ou actions « coup de poing » sur le terrain, implication croissante dans la lutte contre la précarité énergétique, participation à la création du « Pacte du pouvoir de vivre » aux côtés de syndicats et d’associations environnementales ou de lutte contre les exclusions...
7. **REPENDRE A L’URGENCE SOCIALE (3 458 806 €)** - Depuis la crise COVID et les évolutions de la pauvreté, la Fondation mobilise des fonds pour s’assurer d’apporter une réponse aux besoins de premières nécessités des personnes et habitant.es dont la situation se dégrade. Les actions soutenues permettent de repérer et d’accompagner vers des solutions pérennes d’accès à un logement digne.
8. **AGIR AU-DELA DES FRONTIERES (5 086 473 €)** - Dans 6 régions du monde et dans les pays les plus pauvres ou victimes de catastrophes naturelles, les actions mises en œuvre visent à l’amélioration durable des conditions de vie des populations en favorisant notamment leur autonomisation et le développement économique des foyers. La Fondation joue également un rôle d’animateur de réseaux, en soutenant financièrement et en accompagnant des acteur.rices engagés en matière d’habitat urbain précaire.

10.2.2 LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

Les frais de recherche de fonds représentent 8 220 337 €, soit 13,6 % des ressources collectées auprès du public et 13,2 % des emplois de l’exercice (hors dotations aux provisions et dépréciation et report en fonds dédiés).

➤ LES FRAIS D’APPELS A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Afin de recueillir auprès du public les moyens de réaliser son action, la Fondation engage des charges liées aux :

- ❑ Frais de collecte des dons et mécénats

Cette rubrique regroupe toutes les dépenses liées à des campagnes ciblées d'appel aux dons et d'incitation aux legs ou donations (quelle que soit la forme de ces ressources) : en nature, donations, legs, assurances-vie, auprès des entreprises et des particuliers) et les dépenses liées au traitement des dons et mécénats.

Ces dépenses comprennent : les coûts d'impression et d'expédition des mailings ; les frais de location de fichiers d'adresses de prospects ; les frais de gestion liés à l'encaissement des dons et à l'émission des reçus fiscaux par des prestataires ; les éventuels achats de marchandises et de prestations de services destinées à la vente ainsi que les frais d'appel à bénévolat (la Fondation pour le Logement n'est pas concernée à ce jour par ces deux derniers postes de dépenses). Les coûts directs liés aux services instructeur.rices ainsi qu'une quote-part des frais de la délégation générale (calculée au prorata de la surface de bureau allouée) sont également imputés à cette rubrique.

❑ Frais de traitement des libéralités

Cette rubrique regroupe toutes les dépenses liées au traitement des legs, donations ou assurance-vie.

Ces dépenses comprennent : les prestations de services liées au traitement des libéralités ; les amortissements des logiciels de traitement et de suivi ; les charges des legs résultant de stipulations testamentaires ; les frais de gestion des actifs issus de la générosité. Les coûts directs liés aux services instructeur.rices ainsi qu'une quote-part des frais de la délégation générale (calculée au prorata de la surface de bureau allouée) sont également imputés à cette rubrique.

➔ LES FRAIS DE RECHERCHE D'AUTRES RESSOURCES

Les frais de recherche d'autres ressources se composent notamment des frais du secteur marchand et des frais de gestion des actifs non issus de la générosité du public.

10.2.3 LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Les Frais de fonctionnement comprennent les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité. Il s'agit notamment des charges affectées aux activités suivantes : gouvernance, communication institutionnelle, ressources humaines, comptabilité et gestion financière, moyens généraux et informatique.

Les frais de fonctionnement représentent 5 987 458 €, soit 9,6 % des emplois de l'exercice (hors dotations aux provisions, dépréciations et report en fonds dédiés).

10.2.4 LES REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE

Sur l'exercice, les reports en fonds dédiés représentent 44 795 €. Pour plus de détails, voir la rubrique 5.2.3 Fonds dédiés.

10.3 LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La valorisation du bénévolat, des contributions en service et des dons en nature s'élèvent respectivement à 719 687 €, 87 705 € et 115 178 € pour atteindre 922 571 € de ressources complémentaires.

Pour plus de détails, voir la rubrique 6.3.2

Les contributions volontaires en nature sont destinées :

- Aux missions sociales pour 833 731 €
- A la recherche des fonds pour 26 585 €
- Au fonctionnement pour 62 254 €

10.4 TABLEAUX DE RAPPROCHEMENT ENTRE LE COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros	MISSIONS SOCIALES				FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		FRAIS DE FONCTIONNEMENT	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	REALISEES EN FRANCE		REALISEES A L'ETRANGER		GENEROSITE DU PUBLIC	AUTRES RESSOURCES				
	PAR L'ORGANISME	VERSEMENTS A D'AUTRES ORGANISMES	PAR L'ORGANISME	VERSEMENTS A D'AUTRES ORGANISMES						
Achats de matériels et fournitures	348 852	-	31	-	25 292	-	71 319	-	-	445 495
Services extérieurs	1 880 919	-	169 470	-	1 254 736	(5 945)	661 171	-	-	3 960 350
Autres services extérieurs	4 777 286	-	132 095	-	4 733 351	73 197	1 625 247	-	-	11 341 176
Aides financières	-	26 407 203	-	4 305 338	-	-	-	-	-	30 712 541
Impôts, taxes et versement assimilés	758 418	-	17 707	-	169 715	-	268 629	-	-	1 214 469
Charges de personnel	8 611 329	-	197 568	-	1 222 818	-	2 869 100	-	-	12 900 815
Dotations aux amortissements et dépréciations	628 798	-	-	-	242 985	-	197 051	285 039	-	1 353 873
Dotations aux provisions	-	-	-	-	-	-	-	694 148	-	694 148
Reports en fonds dédiés	-	-	-	-	-	-	-	-	44 795	44 795
Autres charges de gestion courante	149 507	-	460	-	424 470	-	210 301	-	-	784 738
Charges financières	14 680	-	18	-	-	-	15 959	-	-	30 657
Charges exceptionnelles	14 586	-	311	-	79 719	-	68 681	-	-	163 297
TOTAL	17 184 376	26 407 203	517 660	4 305 338	8 153 085	67 252	5 987 458	979 187	44 795	63 646 355

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU COMPTE DE RESULTAT ET LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

EN EUROS	MISSIONS SOCIALES		FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	REALISEES EN FRANCE	REALISEES A L'ETRANGER			
Secours en nature	-	-	-	-	-
Mises à disposition gratuites de biens	115 178	-	-	-	115 178
Prestations de services	79 334	-	-	8 372	87 705
Personnel bénévole	639 220	-	26 585	53 883	719 687
TOTAL	833 731	-	26 585	62 254	922 571

10.5 REGLES D'AFFECTATION DES RESSOURCES AUX EMPLOIS

La Fondation a pour principe d'utiliser les ressources collectées auprès du public en complément des autres ressources afin de les affecter prioritairement et majoritairement aux missions sociales. Ce qui se traduit par les principes d'utilisation suivants avec affectation par ordre de priorité :

- ❑ **Les ressources affectées** : 100% des ressources (utilisations des fonds dédiés antérieurs, subventions d'investissements ou de fonctionnement, dons ou mécénats fléchés...) sont fléchées sur les actions concernées (ou en reports en fonds dédiés si les actions ne sont pas finalisées). Les reprises sur provisions et dépréciations viennent financer les dotations aux provisions et dépréciations.
- ❑ **Les reprises sur provisions et dépréciations** sont affectées aux dotations aux provisions et dépréciations de l'exercice
- ❑ **Les autres produits non liés à la générosité du public** (transferts de charges, produits de services et ventes, produits de gestion divers) viennent financer :
 - L'intégralité des frais de recherche des autres ressources
 - Une part des missions sociales correspondante aux transferts de charges de cette catégorie
 - Pour partie les dotations aux provisions et dépréciations
- ❑ **Les contributions financières sans contrepartie, les subventions et les autres concours publics** sont fléchées à 100% sur les missions sociales
- ❑ **Les ressources issues de la générosité du public et non affectées viennent financer** :
 - L'intégralité des frais d'appel à la générosité du public

- La part non financée des frais de fonctionnement et l'éventuel reliquat des dotations aux provisions et dépréciations
- Les missions sociales (à hauteur du montant non financé par les ressources affectées)
- Les investissements de l'exercice (hors investissements financés par des ressources fléchées)

11 LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé est constitué :

- ❑ De la colonne intitulée « dont générosité du public » du CROD ;
- ❑ Du suivi du stock de la générosité du public d'ouverture et de clôture présenté en pied du CER ;
- ❑ De la présentation des contributions en nature liées à la générosité du public ventilées en emplois ;
- ❑ De l'intégration d'un tableau de variation des fonds dédiés liés à la générosité du public ;

Le stock de la générosité du public en fin d'exercice permet de présenter aux donateur.rices le montant des ressources non encore utilisées. Il se calcule à partir du stock d'ouverture complété de l'excédent (+) ou de l'insuffisance (-) de la générosité du public sur l'exercice ainsi que des investissements (-) et désinvestissements (+) nets liés à la générosité du public sur l'exercice.

11.1 LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION			RESSOURCES PAR ORIGINE			
EN EUROS	EMPLOIS 2024 FINANCES PAR LA GP	EMPLOIS 2023 FINANCES PAR LA GP	EN EUROS	RESSOURCES GP 2024	RESSOURCES GP 2023	RESSOURCES GP 2022
1 - Missions sociales	46 889 352	43 852 756	1 - Produits liés à la générosité du public	66 071 988	61 674 038	57 966 205
1.1 Actions réalisées en France	42 150 427	39 617 471	1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-
Actions réalisées par l'organisme	15 743 224	13 837 811	1.2 Dons, legs et mécénat	60 483 129	58 797 754	53 603 676
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	26 407 203	25 779 660	Dons manuels	37 329 590	34 588 571	35 298 755
1.2 Actions réalisées à l'étranger	4 738 925	4 235 285	Legs, donations et assurances-vie	20 053 193	21 458 278	15 758 117
Actions réalisées par l'organisme	433 586	380 290	Mécénat	3 100 347	2 750 904	2 546 804
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	4 305 338	3 854 995	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	5 588 859	2 876 284	4 362 529
2 - Frais de recherche de fonds	8 153 085	8 045 284				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	8 153 085	8 045 284				
Frais de collecte des dons et mécénats	6 305 317	6 767 007				
Frais de traitement des libéralités	1 847 768	1 278 277				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-				
3 - Frais de fonctionnement	5 987 458	4 894 819				
TOTAL DES EMPLOIS	61 029 895	56 792 859	TOTAL DES RESSOURCES	66 071 988	61 674 038	57 966 205
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	768 977	-	2 - Reprises sur provisions et dépréciations	-	-	-
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	44 795	38 687	3 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs	117 897	55 523	236 924
Excédent de la générosité du public de l'exercice	4 346 218	4 898 016	Déficit de la générosité du public de l'exercice			
TOTAL	66 189 885	61 729 561	TOTAL	66 189 885	61 729 561	58 203 129

Les 66 071 988 € de ressources issues de la générosité du public de l'exercice (+7.1% par rapport à 2023) viennent financer pour 61 029 895 € d'emplois de l'exercice (+7.5% par rapport à 2023), soit un solde de 5 042 094 €.

Les dotations nettes aux provisions et dépréciations (hors reprises) financées par la générosité du public sont de 768 977€ tandis que la variation des fonds dédiés issus de la générosité du public est de 73 102 €.

Il en résulte un excédent de la générosité sur l'exercice de 4 346 218 €. Cet excédent est égal au résultat net présenté au compte de résultat de l'exercice du fait :

- Des règles d'affectation des ressources aux emplois (détaillées en 10.5) et notamment celle qui affecte en priorité les ressources non liées à la générosité du public
- De la part très largement majoritaire des ressources issues de la générosité du public (97.2% des produits par origine)

11.2 SUIVI DU STOCK DE LA GENEROSITE DU PUBLIC D'OUVERTURE ET DE CLOTURE

TABLEAU DE VARIATION DU STOCK DE GENEROSITE DU PUBLIC

EN EUROS	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	25 387 932	20 363 729
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	4 346 218	4 898 016
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	(452 808)	126 188
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	29 281 343	25 387 932

Le stock de la générosité en fin d'exercice (29 281 343 €) résulte du retraitement du stock en début d'exercice (25 387 932 €) par l'excédent de la générosité du public de l'exercice (4 346 218 €) ainsi que des investissements nets (-452 808 €) financés par cette même générosité sur l'exercice.

INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS LIES A LA GP

☐ Les investissements concernent :

- Le montant des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations brutes acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public (-)
- Diminué du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisation acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisées au cours de l'exercice (+)

La Fondation a retenu l'option d'intégrer les remboursements de capitaux des emprunts aux utilisations complémentaires de la générosité du public et intègre donc ceux-ci au CER.

☐ Les désinvestissements :

- La valeur nette comptable des immobilisations ou des quotes-parts de valeur nette comptable d'immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public (+)

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENT NETS SUR L'EXERCICE

EN EUROS	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Investissements de l'exercice financés par la GP (-)	540 682	349 003
Remboursement des emprunts (-)	1 042 383	605 889
Neutralisation des dap des immo acquise par la GP (+)	1 038 620	1 069 211
Valeur nette comptable (ou quotes-parts) des immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la GP (+)	91 637	11 869
TOTAL	(452 808)	126 188

11.3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

L'ensemble des contributions volontaires en nature est issu de la générosité du public.

TABLEAU DES EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

EN EUROS	EMPLOIS 2024 FINANCES PAR LES CVN	EMPLOIS 2023 FINANCES PAR LES CVN
1. Contributions volontaires aux missions sociales	833 731	687 613
Réalisées en France	833 731	687 613
Réalisées à l'étranger	-	-
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	26 585	40 255
3. Contributions volontaires au fonctionnement	62 254	77 442
TOTAL	922 571	805 311

11.4 VARIATION DES FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

EN EUROS	30/09/2024	30/09/2023
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	172 100	188 936
(-) Utilisation	117 897	55 523
(+) Report	44 795	38 687
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	98 998	172 100

L'utilisation des fonds dédiés liés à la générosité du public (pour 117 897 €) concerne l'attribution d'aides financières via la fondation abritée Solidarités Nouvelles pour le Logement sur des fonds collectés les exercices antérieurs, tandis que le report de 44 795 € correspond au résultat excédentaire de la Fondation abritée ALYNEA - Samu Social 69.